

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 décembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Réseau haut débit Herminéo - Délégation de service public : rapport d'activité 2022 du
déléguataire**

Quimper Communauté a délégué la création et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à haut débit à la société Axione, le 14 avril 2006, pour une durée de 15 ans. À cette fin, Axione a créé la société Quimper Communauté Télécom, entièrement dédiée au projet. Une prolongation de 3 ans a été négociée avec Axione et validé par le conseil communautaire du 18 mars 2021. Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité déléguante un rapport sur l'exécution de la délégation de service public.

Les principaux éléments du rapport 2022 sont les suivants :

1- La commercialisation des services

L'activité commerciale de Quimper Communauté Telecom est en baisse sur le segment grand public et stable sur le segment des entreprises. Ces chiffres sont cohérents avec les attentes notamment sur la partie grand public. Cependant l'arrêt du déploiement d'Orange sur le secteur de QBO depuis quelques mois va sans doute limiter l'érosion pour l'année 2023. Cette situation n'est sans doute pas une bonne nouvelle car d'une part de nombreux habitants ne sont toujours pas raccordés à la fibre d'Orange et d'autre part Herminéo ne pourra pas mettre fin rapidement aux services Grand public pour se concentrer sur les raccordements entreprises et sites publics.

Activité Grand Public :

Le parc ADSL atteint 957 abonnés à fin 2022, contre 1450 à fin 2021. De la même manière le nombre d'abonné wimax passe de 56 en janvier 2022 à 48 en décembre 2022. Ces baisses s'expliquent par la migration des abonnés cuivre vers des offres FTTH en zone AMII déployée par Orange. Ces baisses suivent les tendances nationales.

Activité entreprise et sites publics :

En cumul, à fin 2022, le parc segment entreprises/secteur public atteint 572 clients qui se décompose comme suit :

-60 clients sur le parc ADSL. C'est une forte baisse (-23%) par rapport à l'exercice précédent ;

-50 sur le parc SDSL. C'est une forte baisse de 21% par rapport à l'exercice précédent ;

-461 sur le parc fibre. C'est une légère hausse de 4% (+ 17 clients) par rapport à l'exercice précédent.

2- Evolution tarifaire :

Signature de l'avenant 23 :

Modification du catalogue ADSL :

-Modification des conditions de facturation de la collecte nationale auprès des opérateurs. Passage à un système de facturation fixe par abonné. Ce qui a permis d'harmoniser le coût facturé par client pour tous les opérateurs ;

-Anticipation d'une baisse du volume des clients ADSL et modification des seuils pour la dégressivité des tarifs proposés aux opérateurs ;

-Modification du catalogue Fibre Optique noire (FON) : Les fibre optiques noire sont des fibres optiques non « allumées » par un opérateur, mais directement par celui qui la souscrit (souvent des opérateurs pour leur compte, des grandes entreprises ou des administrations)

Signature de l'avenant 24 :

Création d'une offre de fidélisation : Proposition d'une offre de fidélisation de 100 Mbits à débit symétrique garanti au tarif de 60 € par mois (tarif de gros). Ce tarif très attractif est possible pour les abonnés hors engagement, c'est-à-dire après une première phase d'abonnement de 36 mois au cours de laquelle les frais engagés par le délégataire pour raccorder l'entreprise ont été amortis. Cette offre a pour vocation de fidéliser les clients abonnés depuis un certain temps et d'éviter leur départ vers d'autres offres.

Baisse des abonnements : Il s'agit d'une baisse des tarifs de gros proposés aux opérateurs d'environ 100 € par mois pour les abonnements 100 Mbits, 300 Mbits et 1 Gbits. La baisse de ces offres a pour objectifs de permettre une adaptation de l'offre Herminéo à la concurrence.

3- Le bilan financier

L'année 2022 enregistre une diminution du chiffre d'affaires de 16% (- 332 k€) par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2021. À fin 2022 celui-ci s'élève à 1 723 k€. Il s'agit de la deuxième année consécutive où le CA diminue. Pour l'année 2022, le délégataire avait budgété un CA global de 1 723 k€. Le CA réalisé pour 2022 est supérieur de 4% aux prévisions soit une différence de + 64 k€.

Cette diminution qui s'explique par une baisse du nombre de clients sur les offres cuivre se caractérise par :

- Une baisse du chiffre d'affaires sur le segment Grand Public de – 163 k€ (-35%) ;
- Une baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent sur le segment Entreprises/secteur public de – 172 k€ (-11 %).

Nous constatons que les charges ont diminué de 25% entre 2021 et 2022. Celles-ci s'élèvent à 791 k€ pour l'année 2022 (- 269 k€) et enregistrent des baisses notables sur plusieurs postes dont les charges d'accès à l'infrastructure Orange. Ainsi, à la fin de l'exercice 2022, l'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 932 k€ en légère baisse de -63 k€ soit -6% par rapport à celui de 2021 dus à une diminution du chiffre d'affaires.

Pour autant, le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 18% (+ 115 k€) soit un résultat d'exploitation à 774 k€ contre 658 k€ en 2021. Cela est lié à une forte baisse du niveau de l'amortissement des investissements s'élevant à 165 k€, soit -74% (- 478 k€) par rapport à 2021. Cela est un effet direct de la prolongation de la DSP et de la fin des amortissements des travaux de construction initiaux du réseau.

De la même manière, à fin 2022, le résultat net est en forte progression de 129 k€ par rapport à 2021 et s'établit à 810 k€ contre 682 k€ en 2021. C'est ainsi la septième année consécutive que celui-ci est positif. On constate sur ces six dernières années une augmentation constante du résultat net. Pour l'exercice 2022, le résultat net atteint son niveau le plus haut depuis le début de la DSP. Pour autant, le résultat net en cumul reste négatif sur la DSP (- 1 742 k€).

Le rapport du délégataire a été soumis à la commission consultative des services publics locaux du 30 juin 2021. Le compte-rendu de la commission est joint en annexe ainsi que le rapport d'activité du délégataire.

Le conseil communautaire en prend acte.